

**Conseil économique et social**Distr. générale
2 janvier 2025Français
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres
africains des finances, de la planification et du
développement économique**Quarante-troisième réunion
Addis-Abeba, 12–14 mars 2025

Point 5 de l'ordre du jour provisoire *

**Présentation du thème de la cinquante-septième
session de la Commission économique pour
l'Afrique****Commission économique pour l'Afrique
Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement
économique**Cinquante-septième session
Addis-Abeba, 17 et 18 mars 2025

Point 3 de l'ordre du jour provisoire**

**Dialogue sur le thème de la cinquante-septième
session de la Commission économique pour
l'Afrique****Note thématique****Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord portant
création de la Zone de libre-échange continentale
africaine : proposition d'actions stratégiques porteuses
de transformation****I. Importance de l'Accord portant création de la Zone de
libre-échange continentale africaine dans le contexte
mondial**

1. L'Afrique est à un point crucial de son parcours de développement. Doté d'atouts précieux qui font défaut ailleurs dans le monde, le continent est prêt à tracer une nouvelle voie de développement. Du fait de sa population jeune et croissante, de ses ressources naturelles abondantes, des possibilités qu'elle a de brûler des étapes sur la voie des progrès technologiques, de son marché de consommation en plein essor et, dans le cas de la plupart des pays, du statut de pays à revenu intermédiaire dont jouissent ceux-ci, l'Afrique joue un rôle de plus en plus important dans l'économie mondiale. Le continent occupe une place de choix en ce qu'il constitue une région stratégique critique à l'heure de l'évolution du monde vers des chaînes d'approvisionnement géographiquement diversifiées, et il peut tirer parti de cette position pour stimuler son commerce, s'intégrer plus étroitement dans les chaînes de valeur mondiales et assurer une croissance durable.

2. Malgré le rebond considérable qu'ils ont connu en 2021 et 2022 lorsqu'ils se remettaient des conséquences économiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les échanges commerciaux du continent ont baissé en 2023, et la part de ce dernier dans le commerce mondial stagne à moins de 3 %¹. Le commerce continue de subir les conséquences fâcheuses de l'atonie de la demande mondiale et intérieure, de l'insuffisance des marges de manœuvre budgétaires, des perturbations

* E/ECA/COE/43/1.

** E/ECA/CM/57/1.

¹ Commission économique pour l'Afrique (CEA), *Rapport économique sur l'Afrique 2025* (Addis-Abeba, à paraître).

des chaînes d’approvisionnement, des tensions géopolitiques, du resserrement des conditions financières mondiales, de la hausse des prix des denrées alimentaires et de l’énergie, des risques de change et d’autres chocs économiques. Ces problèmes limitent la capacité de consommation des pays africains et, par conséquent, leurs importations.

3. Bien que la croissance soit en voie de rétablissement, elle demeure inférieure aux niveaux qu’elle avait atteints avant la pandémie et bien en deçà du niveau nécessaire pour réaliser les objectifs de développement durable. Des écarts importants sont toutefois apparus entre les pays et les sous-régions d’Afrique. Dans l’édition d’octobre 2024 des *Perspectives de l’économie mondiale*, le Fonds monétaire international prévoit que 9 des 20 pays qui connaîtront la croissance économique la plus rapide au monde en 2024 se trouveront en Afrique². Au niveau continental, les trajectoires de croissance des pays n’ont cessé de diverger, celles des pays riches en ressources, en particulier ceux qui sont tributaires des exportations de combustibles fossiles, étant nettement plus lentes que celles des pays pauvres en ressources. Cette divergence s’explique en partie par la mauvaise gestion des ressources naturelles qui caractérise les économies riches en ressources, laquelle empêche les États concernés de mettre en place des politiques budgétaires anticycliques en cas de besoin. En outre, la faiblesse de la gouvernance et le caractère hostile des environnements économiques qui règnent dans les pays exportateurs de ressources découragent les investissements de qualité et le transfert de technologies et de compétences.

4. Les produits primaires continuent d’occuper le devant de la scène dans les exportations africaines : les combustibles représentent près de 40 % et les minerais et métaux 15 %, tandis que l’industrie manufacturière ne représente que 24 %³. En raison de cette composition des exportations de l’Afrique, la participation du continent aux chaînes de valeur mondiales a lieu principalement au début de celles-ci, ce qui le rend vulnérable face à la volatilité des prix des produits de base et aux chocs climatiques. L’augmentation récente des restrictions commerciales et des perturbations des chaînes d’approvisionnement, en particulier depuis les crises financières et économiques de 2008 et 2009, a mis en évidence les vulnérabilités du continent, exacerbé les pénuries de denrées alimentaires et d’énergie qu’il subit, aggravé ses déséquilibres extérieurs et accru ses besoins de financement. En revanche, la tendance au renforcement du régionalisme et l’évolution vers la délocalisation dans des pays proches ou amis, qui amènent les entreprises à réorganiser leurs chaînes d’approvisionnement, mettent l’Afrique dans de meilleures conditions pour tirer parti de la nouvelle ère du commerce mondial.

5. Il importe plus que jamais de saisir les possibilités d’approfondissement de l’intégration commerciale au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine qui sont encore inexploitées, en particulier dans le contexte mondial actuel marqué par l’aggravation des tensions et des incertitudes géopolitiques, l’intensification des effets des changements climatiques et la rapidité du développement technologique. Face à la fragmentation croissante du système commercial mondial et à la faiblesse soutenue de la croissance mondiale, l’Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ci-après l’« Accord ») peut permettre de stimuler la compétitivité de l’Afrique par les interactions entre le commerce, l’investissement et la croissance. Il peut également permettre d’améliorer la vie des Africains par des solutions aux problèmes sociétaux majeurs tels que la pauvreté, l’insécurité alimentaire, le chômage et la faiblesse de la cohésion sociale. La Zone de libre-échange continentale africaine étant la plus grande zone de libre-échange régionale au monde par le nombre de ses membres, sa population et son étendue géographique, l’Accord pourrait, en cas de réussite, avoir une incidence considérable sur le commerce et la croissance à l’échelle mondiale.

² Fonds monétaire international, *Perspectives de l’économie mondiale, octobre 2024 : Changement de cap et menaces grandissantes* (Washington, 2024).

³ CEA, *Rapport économique sur l’Afrique 2025*.

II. Réalisation des possibilités de transformation offertes par l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine

6. La mise en œuvre de l'Accord devrait stimuler le commerce africain et repositionner le continent sur la scène commerciale mondiale. L'Accord est capable de stimuler le commerce intra-africain ainsi que l'industrialisation, le développement de chaînes de valeur régionales et la diversification dans le continent. Il peut également jouer un rôle clé dans l'amélioration de la vie des personnes en contribuant à remédier aux principaux problèmes sociétaux. De plus, il peut contribuer pour beaucoup à réduire la dépendance de l'Afrique à l'égard des produits primaires, dans la mesure où il est capable de transformer les économies africaines en diversifiant leurs exportations et leurs sources de croissance. Ces changements porteurs de transformation vont de pair avec la mise en place de chaînes de valeur régionales robustes, en particulier dans les secteurs de l'agroalimentaire et de l'industrie, qui apporteront des avantages directs et permettront à l'Afrique de progresser dans les chaînes de valeur mondiales. La Commission économique pour l'Afrique estime que la mise en œuvre intégrale de l'Accord permettrait de stimuler le commerce formel intra-africain à hauteur de 276 milliards de dollars d'ici à 2045, principalement dans les secteurs de l'agroalimentaire et de l'industrie manufacturière⁴. En plus de la stimulation du commerce africain, la mise en œuvre intégrale de l'Accord offrirait aux États la possibilité d'augmenter la croissance, de créer des emplois, d'élargir l'inclusion économique et de sortir des millions de personnes de l'extrême pauvreté, tout en faisant croître les revenus de beaucoup d'autres.

7. L'Accord peut accroître non seulement le volume, mais aussi la diversité et la qualité du commerce et de la croissance. Les biens et services à forte valeur ajoutée représentent une part du commerce intrarégional plus importante que celle du commerce extrarégional. Selon la CEA, l'Accord pourrait accroître le produit intérieur brut de l'Afrique de 1,2 %, les exportations de 7,3 %, les importations de 6,9 % et le bien-être (excédent que le consommateur enregistre lorsque les biens de consommation sont moins chers et plus variés) de 0,9 % en 2045. La CEA estime également que le commerce intra-africain global augmentera d'environ 45 % d'ici à 2045, les produits manufacturés représentant les deux tiers de cette hausse. Étant donné que le commerce intra-africain connaîtra, selon les prévisions, une croissance nettement moindre dans les secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière que dans les autres secteurs principaux, l'Accord peut manifestement contribuer pour beaucoup à déplacer l'accent mis sur la diversification de la production et des exportations des produits de base vers l'industrie, l'agro-industrie et les services⁵. En outre, l'industrie serait à l'origine de la majorité des gains commerciaux réalisés par la quasi-totalité des pays africains⁶. Néanmoins, pour que ces résultats se concrétisent, il faudrait absolument redoubler rapidement d'efforts pour créer la nouvelle main-d'œuvre industrielle nécessaire par des formations théoriques et pratiques ciblées.

8. En promouvant le commerce et l'investissement de qualité, l'Accord peut ainsi contribuer à sortir le continent de la pauvreté et à l'amener sur la voie de la prospérité. En dépit des progrès considérables qu'elle a réalisés au cours du XXI^e siècle, plus de la moitié de ses pays ayant atteint le statut de pays à revenu intermédiaire, l'Afrique demeure le continent le plus pauvre de la planète. En 2023, 32,6 % de sa population vivait en dessous du seuil de pauvreté international fixé à 2,15 dollars par jour. Fait alarmant, l'Afrique comptait 55 % des personnes les plus pauvres du monde et 23 des

⁴ CEA et Centre d'études prospectives et d'informations internationales, « *Implementing the AfCFTA Agreement and implications for Africa's regional value chains* » (Addis-Abeba, à paraître).

⁵ CEA, *Rapport économique sur l'Afrique 2025*.

⁶ Ce n'est qu'au Cameroun, en Éthiopie, au Mozambique, en Namibie et au Zimbabwe que l'industrie n'apporte pas la majeure partie des gains. Cependant, même dans ces pays la croissance de l'industrie serait encore forte en termes de pourcentage.

28 pays du monde dont plus de 30 % de la population vivait dans la pauvreté⁷. Outre l'augmentation des revenus, l'Accord peut contribuer à stimuler la prospérité en renforçant les institutions, en ouvrant l'économie, en raffermissant les liens entre les personnes, en donnant plus de moyens d'action à celles-ci et en améliorant leur santé et leur niveau d'éducation.

9. L'Accord est susceptible de remédier aux goulets d'étranglement structurels persistants qui entravent l'approvisionnement en énergie, en comblant les déficits énergétiques et en accélérant la transition vers les énergies renouvelables par le commerce transfrontière de produits, de technologies et de services dans le domaine de l'énergie. En tirant parti des avantages comparatifs dont jouissent déjà les pays et les sous-régions, l'Accord peut encourager les États africains à développer des connaissances et des compétences de base compétitives dans le domaine des technologies nécessaires à la transition énergétique, et à augmenter la part des énergies renouvelables, qui représente actuellement 9 % de la consommation totale d'énergie du continent. Pour que la transition de l'Afrique vers les énergies renouvelables se concrétise, il est essentiel de combler le déficit d'infrastructures de production, de transport et de distribution d'énergie. L'existence d'un environnement économique favorable et de mécanismes de réduction des risques pesant sur les investissements est une condition préalable pour attirer les ressources destinées au financement des infrastructures énergétiques qui sont nécessaires pour répondre à la demande d'énergie découlant de la mise en œuvre de l'Accord.

10. L'Accord offre également à l'Afrique la possibilité d'assurer la sécurité alimentaire en renforçant l'intégration des marchés alimentaires, en améliorant la productivité agricole et en stimulant le commerce intra-africain des denrées alimentaires. Compte tenu de ses abondantes ressources agricoles, l'Afrique a la possibilité de satisfaire pleinement ses propres besoins alimentaires. D'après la CEA, la mise en œuvre de l'Accord pourrait, d'ici à 2045, accroître de 42,3 milliards de dollars le commerce total de produits agricoles finis⁸. Cela pourrait également contribuer à atténuer les effets des phénomènes climatiques extrêmes sur la production et les prix, la production et les précipitations étant généralement peu liées, même à l'intérieur d'une même région. La mise en œuvre de l'Accord ouvrirait de nouveaux marchés pour les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires et contribuerait à la création de réseaux de producteurs et de chaînes de valeur dans toute l'Afrique. Les transferts de connaissances qui en résulteraient, tant pour l'adaptation aux changements climatiques que pour la concurrence, pourraient stimuler la productivité.

11. L'Accord peut aider l'Afrique à exploiter et gérer les grandes tendances qui se dessinent telles que le rôle croissant des marchés émergents dans l'économie mondiale, la transition numérique, la transition démographique, l'urbanisation et les changements climatiques. Il pourrait servir de base pour élaborer des stratégies globales permettant aux États et aux entreprises privées d'Afrique d'améliorer leur état de préparation au commerce numérique et d'optimiser leur participation au commerce électronique. Au cas où elles seraient couronnées de succès, ces stratégies stimuleraient davantage le commerce intrarégional et renforceraient l'intégration du continent dans l'économie mondiale. L'Accord pourrait également encourager les investissements transfrontières dans les technologies et permettre aux jeunes pousses de former des partenariats avec des universités, des instituts de recherche et des entreprises technologiques établies sur tout le continent. Cela permettrait de créer une culture de l'innovation et du partage des connaissances, et d'élaborer de nouvelles solutions adaptées au marché africain.

12. De plus, l'Accord permettrait à l'Afrique d'intensifier ses échanges avec d'autres régions à croissance rapide, ce qui lui donnerait la possibilité de profiter de la grande tendance au déplacement des richesses, caractérisée par le rôle croissant des

⁷ Banque mondiale, base de données Poverty and Inequality Platform. Consultable à l'adresse suivante : <https://pip.worldbank.org/home> (consulté en avril 2024).

⁸ CEA, *Rapport économique sur l'Afrique 2025*.

marchés émergents dans l'économie mondiale. En ce qui concerne le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde et la Chine, l'Accord offre à l'Afrique la possibilité de renforcer ses relations commerciales avec la Chine et l'Inde, en allant au-delà des exportations de matières premières et des importations de produits manufacturés. Ces deux pays sont déjà des sources majeures d'investissements dans les infrastructures de l'Afrique, ainsi que dans les secteurs de l'industrie manufacturière et de l'énergie du continent. De même, la mise en œuvre du Protocole sur le commerce numérique additionnel à l'Accord pourrait encourager les secteurs public et privé à mieux se préparer au commerce électronique et au commerce numérique et à optimiser leur participation à ceux-ci, ouvrant ainsi de nouveaux marchés.

13. Le marché unique de la Zone de libre-échange continentale africaine peut attirer d'autres investissements, en particulier dans les domaines de l'industrialisation et du transfert de technologies. L'Accord aidera également les pays africains à attirer de nouveaux investissements étrangers directs auprès d'investisseurs qui pourraient être dissuadés par la fragmentation géographique du continent si l'Accord n'existait pas. Outre la Chine et l'Inde, des liens économiques plus étroits ont été tissés depuis le début des années 2000 avec d'autres marchés émergents, comme la Türkiye⁹ : en 2023, la valeur totale du commerce de ce pays avec les pays africains a atteint 35 milliards de dollars et ses investissements directs sur le continent s'élevaient à quelque 7 milliards de dollars¹⁰.

14. Compte tenu de la proportion importante de jeunes dans la population africaine, l'Accord ne pourra être couronné de succès que si les jeunes sont associés à sa mise en œuvre. L'Afrique est la région qui compte la population active la plus jeune, et près de 72 millions de jeunes Africains sont sans emploi, non scolarisés ou sans formation¹¹. Le grand nombre de jeunes Africains qui font partie des chômeurs, des travailleurs découragés ou des travailleurs pauvres témoigne de la nécessité d'un commerce et d'une croissance revêtant un caractère inclusif. En réduisant les obstacles commerciaux et non commerciaux, la mise en œuvre de l'Accord peut permettre aux entreprises de mener plus facilement leurs activités au-delà des frontières, facilitant ainsi l'entrée des jeunes Africains dans des secteurs plus productifs et plus innovants exigeant un niveau de compétences plus élevé, comme l'agroalimentaire et l'agriculture intelligente face aux changements climatiques. L'Accord offre de nouvelles perspectives d'exportation aux jeunes Africains, à condition que ces derniers possèdent les connaissances et les compétences requises.

15. De même, la mise en œuvre de l'Accord ne saurait être couronnée de succès sans une contribution majeure des femmes africaines. En Afrique, les entreprises dirigées par des hommes participent actuellement au commerce formel et à forte valeur ajoutée plus que celles dirigées par des femmes, en raison de la répartition sectorielle des activités, conjuguée aux normes sociales et à l'insuffisance des services de garde d'enfants. En outre, les femmes sont surreprésentées dans le commerce transfrontière informel. En Afrique, plus de 65 % des travailleurs occupent des emplois vulnérables, soit plus du double des personnes occupant des emplois réguliers, et les femmes sont beaucoup plus exposées aux emplois vulnérables¹². Pour stimuler les progrès économiques et augmenter le niveau de réalisation des objectifs de développement durable en Afrique, la masse critique de femmes du continent, dont la majorité pratique actuellement le commerce informel, doit être le principal point

⁹ Peter Fabricius, « Décrypter la politique africaine de la Turquie », Institut d'études de sécurité, 1^{er} novembre 2024.

¹⁰ Garowe Online, « *Turkey deepens ties with Africa, aims for economic and diplomatic growth* », 5 novembre 2024.

¹¹ Organisation internationale du Travail (OIT), « Les jeunes Africains sont confrontés à des défis pressants lors du passage de l'école au travail », 10 août 2023.

¹² Rosina Gammarano, « *Paid employment vs vulnerable employment: a brief study of employment patterns by status in employment* », ILOStat Spotlight on Work Statistics, n° 3 (Genève, OIT, 2018).

d'ancrage de l'Accord. Le Protocole sur les femmes et les jeunes additionnel à l'Accord l'accrédite.

16. De manière plus générale, pour avoir un impact, l'Accord doit être porté à la connaissance du secteur informel et de ses principaux membres. Cela est particulièrement important en Afrique centrale, en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, où le secteur informel peut représenter jusqu'à 70 % de l'économie. En intégrant les commerçants transfrontaliers informels dans l'économie formelle, l'Accord peut élargir l'inclusion et remédier aux principaux obstacles que ces commerçants rencontrent en Afrique. L'Accord doit être adapté aux producteurs primaires et aux entreprises agricoles, dans la même mesure où il est adapté aux acteurs de l'industrie manufacturière et aux prestataires de services. Garantir son application effective à ces commerçants leur permettrait d'accéder à un marché de biens et de services plus vaste et plus diversifié, éliminerait les obstacles au commerce et faciliterait la libre circulation de la main-d'œuvre. La mise en œuvre de l'Accord au niveau national consiste notamment à adapter les politiques commerciales, industrielles, sectorielles et économiques nationales pour promouvoir l'emploi, améliorer la productivité et faciliter la transformation structurelle. Ces mesures permettent d'élargir le secteur formel et de créer des emplois. L'Accord devrait éliminer les obstacles au commerce transfrontière formel afin d'élargir sa base marchande relativement restreinte. Le commerce transfrontière informel est en grande partie pratiqué par les femmes, lesquelles auront besoin d'aide pour s'intégrer dans l'économie formelle si elles doivent profiter de l'Accord.

III. Optimisation des avantages offerts par la Zone de libre-échange continentale africaine et maîtrise des risques attachés à celle-ci

17. Les éléments indispensables à l'accélération et à l'approfondissement de la mise en œuvre de l'Accord comprennent des initiatives visant à réduire les coûts de transaction, à améliorer la transparence, à faciliter le commerce et à renforcer la connectivité. Le premier consiste à faciliter le soutien aux petites et moyennes entreprises, en particulier celles gérées par des femmes ou des jeunes. Le deuxième consiste à mettre en place un portail commercial africain, qui sera une plateforme numérique unique offrant des informations détaillées sur les règles applicables à des milliers de produits, sur le régime douanier, sur le marché et ses tendances et sur les transferts de paiement. Le troisième consiste à créer un fonds d'ajustement de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui a pour but d'atténuer les conséquences budgétaires des pertes de recettes douanières et de soutenir des chaînes de valeur dans certains secteurs productifs de l'économie. Le quatrième consiste à mettre en place le Système panafricain de paiement et de règlement.

18. Le renforcement du commerce numérique intra-africain est l'un des principaux objectifs de l'Accord et il s'inscrit également dans la grande tendance à la transition numérique. Pour y parvenir, il faudra éliminer les obstacles au commerce numérique, créer un environnement commercial numérique sécurisé, mettre en place les infrastructures nécessaires pour faciliter le commerce numérique et établir des règles harmonisées ainsi que des normes et des principes communs régissant le commerce numérique. Par exemple, les données empiriques confirment l'importance qu'il y a à s'intéresser à la question des réglementations relatives aux ventes et aux transactions en ligne. S'attaquer à la question des réglementations dans d'autres domaines du commerce numérique, tels que la passation de marchés publics concernant les biens liés aux technologies de l'information et des communications (TIC) et les services en ligne, la protection et la confidentialité des données nationales, les normes et les politiques transfrontières relatives aux données, pourrait également s'avérer efficace pour renforcer le commerce numérique intra-africain. En matière de commerce numérique, le caractère restrictif des réglementations correspondantes compte plus que leur nombre. Plus précisément, on estime qu'une baisse de 1 % de l'intensité des restrictions énoncées dans la réglementation entraînerait une augmentation de 21,5 %

(soit 508 millions de dollars) du commerce numérique intra-africain, tandis qu'une réduction de 1 % du nombre de réglementations entraînerait une hausse de 0,25 % (soit 6 millions de dollars)¹³.

19. Le Système panafricain de paiement et de règlement, plateforme qui facilite les paiements transfrontaliers dans les monnaies locales africaines, joue un rôle essentiel dans la promotion du commerce et d'autres formes d'intégration régionale, telles que l'intégration monétaire. Lancé officiellement le 13 janvier 2022, le Système est soutenu, depuis septembre 2024, par 14 banques centrales, 5 commutateurs et plus de 50 banques commerciales. En outre, 12 organisations partenaires se sont engagées à apporter leur soutien, ce qui témoigne d'un engagement ferme en faveur de la réussite de l'initiative. Le Système simplifie et accélère les paiements transfrontaliers en Afrique, en réduisant la dépendance à l'égard des correspondants bancaires internationaux et en allégeant les coûts de transaction. Ce faisant, il permet des paiements plus rapides et plus efficaces, stimule le commerce intra-africain, améliore la liquidité et élargit l'accès aux marchés pour les entreprises du continent. Actuellement, le Système devrait permettre aux commerçants africains d'économiser environ 5 milliards de dollars par an en matière de conversion de monnaies ; ces économies seraient encore plus élevées si la volatilité des devises sur les principaux marchés internationaux devait s'accroître. La question centrale qui se pose est de savoir comment soutenir le Système afin d'en accroître l'utilisation effective.

20. La réalisation des objectifs définis en matière d'intégration africaine – y compris, à terme, l'intégration monétaire – dépend de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques convergentes par les États parties à l'Accord. Des divergences entre les principales variables macroéconomiques des États peuvent perturber les efforts d'intégration en cours. La stabilité macroéconomique et la stabilité des taux de change favoriseraient l'intégration des marchés des capitaux et des biens, ainsi que l'utilisation d'économies d'échelle. Un climat macroéconomique stable favoriserait le développement financier ainsi que les activités et les investissements du secteur privé, stimulant ainsi les perspectives de croissance des États parties. Il est donc impératif que les États parties approuvent comme il se doit les lignes directrices et les critères de convergence des politiques macroéconomiques et commerciales afin d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord. La convergence effective des politiques macroéconomiques est la pierre angulaire de l'intégration financière et monétaire transfrontalière, laquelle favorise le commerce international.

21. Le renforcement et l'approfondissement des institutions et des marchés financiers africains sont essentiels pour mobiliser les ressources nécessaires au financement des projets d'intégration, ce qui permet d'améliorer l'allocation des capitaux, de promouvoir des systèmes de paiement sécurisés et de faciliter le commerce tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent. En outre, l'intégration financière constitue un tremplin pour assurer la prolifération des instruments financiers, laquelle se traduit par un meilleur partage des risques, par la spécialisation de la production et par la diversification de portefeuilles. Par conséquent, les politiques nationales, les cadres de référence et les règles régissant les marchés de capitaux doivent être harmonisés dans tous les États parties à l'Accord.

22. D'autres obstacles majeurs à la mise en œuvre complète de l'Accord consistent dans le sous-développement des infrastructures, dans les obstacles non tarifaires et dans les contraintes financières. Environ 60 % des pays africains affichent encore des scores faibles dans le classement de la Banque mondiale relatif aux infrastructures, tandis que le déficit infrastructurel annuel est estimé à 170 milliards de dollars¹⁴. La

¹³ Geoffroy Guepié, Simon Mevel et Moukaila Takpara, « *Enhancing intra-African trade through digitalization from a regulatory perspective* », exposé fait au Forum pour le développement du commerce en Afrique tenu à Kigali en décembre 2024.

¹⁴ Banque mondiale, « *Quality of overall infrastructure, 1-7 (best)* », base de données Prosperity Data360. Consultable à l'adresse suivante : <https://prosperitydata360.worldbank.org/en/indicator/WEF+GCIHH+EOSQ056> (consulté le 13 janvier 2025).

rigidité des marchés du travail, leurs dysfonctionnements et l'existence d'environnements économiques hostiles constituent des obstacles supplémentaires du point de vue de l'offre. Conjugués à un déficit de financement du commerce estimé à 120 milliards de dollars en 2023¹⁵ et à d'autres obstacles non tarifaires, ces entraves structurelles continueront à faire dérailler le développement du commerce intrarégional et à empêcher l'Accord de donner la pleine mesure de ses capacités. Conscients de l'importance de ces obstacles non tarifaires, les États parties à l'Accord ont adopté le Protocole sur le commerce des marchandises, dont l'annexe 5 est expressément consacrée à leur élimination.

23. Il est de la plus haute importance de combler le déficit infrastructurel, ce dernier étant un obstacle majeur à la croissance économique et à l'expansion du commerce intra-africain. Cette mesure doit porter à la fois sur les infrastructures physiques et les infrastructures numériques, dont l'absence entrave considérablement la transformation économique, la production industrielle et la distribution des biens. Plus de 97 % du déficit infrastructurel de l'Afrique est enregistré dans les domaines de l'énergie, des transports, de la logistique, des TIC et d'autres infrastructures propices au commerce. Pour assurer le bon fonctionnement du commerce intra-africain des biens et des services, il serait particulièrement indispensable de combler le déficit dans ces domaines. En outre, non seulement cette mesure augmenterait la productivité industrielle, mais elle permettrait de mettre en place des circuits de distribution efficaces et rentables pour faciliter la circulation des biens et des services à travers le continent.

24. Pour profiter pleinement des avantages offerts par l'Accord, il faut s'efforcer d'atténuer les risques qui s'y rattachent. L'un des risques potentiels consiste à voir la réduction des droits de douane entraîner une perte de recettes. Toutefois, la part du commerce intra-africain et des recettes provenant actuellement des droits de douane étant relativement faible, la perte serait progressive et limitée. En outre, la perte peut être atténuée par des mécanismes de compensation. Les États parties à l'Accord disposeront d'un délai pour mettre éventuellement en œuvre des mesures d'atténuation, dans le respect des programmes de libéralisation adoptés au titre du Protocole sur le commerce des marchandises. Les pays africains les moins avancés se verraient accorder des délais plus longs pour libéraliser leurs régimes douaniers progressivement, les recettes douanières devant diminuer de 3 % en 2025 et 10,7 % en 2045. Les gouvernements disposent d'autres sources de recettes qui peuvent compenser les pertes prévues. De plus, malgré même la baisse des recettes provenant des droits de douane, la forte croissance du commerce intra-africain contribuerait toujours à l'amélioration du niveau de vie¹⁶. La création d'un fonds d'ajustement de la Zone de libre-échange continentale africaine servirait également de véhicule pour aider les États vulnérables à réduire au minimum leurs pertes de recettes douanières. Pour atténuer l'effet sur les budgets publics, il serait important de mettre en place des mécanismes de soutien adaptés en faveur des États qui subiraient des pertes au cours des premières étapes de la mise en œuvre de l'Accord.

IV. Mesures transformatrices proposées

25. Les gouvernements africains doivent continuer à faire preuve de la même forte volonté politique de mettre en œuvre l'Accord et de s'en approprier la mise en œuvre, comme c'est le cas depuis le début du processus. Si la ratification de l'Accord a été rapide dans la plupart des États parties, l'accélération de sa mise en œuvre nécessitera, dans une égale mesure, de plus gros efforts collectifs pour mener à bien les réformes – tant celles requises par l'Accord que celles qui viennent les compléter – ainsi qu'un engagement politique accru en faveur de l'intégration. Il convient de mettre en place des mécanismes de coercition pour gérer le cas des États parties qui n'adhèrent pas à l'Accord et aux protocoles s'y rapportant. L'intégration commerciale doit être

¹⁵ Banque africaine d'import-export, *Annual Trade Development Effectiveness Report, 2023* (Le Caire, 2023).

¹⁶ CEA, *Rapport économique sur l'Afrique 2025*.

soutenue par des mesures de facilitation du commerce, parallèlement à d'autres accords commerciaux bilatéraux, multilatéraux et régionaux. L'intégrité et la crédibilité des dirigeants africains dans le cadre du processus d'intégration pourront être remises en question si les différents éléments du processus ne sont pas mis en œuvre dans le bon ordre. Pour faire progresser l'intégration économique continentale, les États doivent adhérer à une philosophie commune plaçant les gains économiques communs au-dessus des rivalités historiques et des gains économiques relatifs.

26. La mise en œuvre intégrale de l'Accord nécessite des réformes structurelles majeures et synchronisées aux niveaux national, sous-régional et continental. Les États parties doivent prendre des mesures proactives pour garantir l'efficacité de l'Accord et favoriser la création d'un environnement propice au commerce, à la croissance et au développement qui permette à tous de jouir des avantages offerts par l'Accord. Des réformes nationales visant à moderniser le régime douanier, à aligner les cadres juridiques sur les protocoles additionnels à l'Accord et à améliorer l'environnement économique pour attirer les investissements et favoriser le commerce joueraient un rôle crucial. Au niveau sous-régional, il convient de mettre l'accent sur l'harmonisation des politiques commerciales dans toutes les communautés économiques régionales et sur le développement d'infrastructures transfrontalières pour faciliter le commerce. Au niveau continental, la normalisation des biens et des services, la création de mécanismes efficaces de règlement des différends et le renforcement continu des capacités du secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine sont des éléments essentiels pour assurer une intégration commerciale harmonieuse.

27. La réussite de l'Accord ne peut reposer uniquement sur les politiques commerciales telles que les protocoles de réduction des droits de douane. Des mesures complémentaires sont nécessaires. Au premier rang de celles-ci figure une politique industrielle bien conçue et mise en œuvre à l'échelle nationale et continentale, qui donnerait la priorité aux secteurs stratégiques dans lesquels l'Afrique jouit d'un avantage comparatif, comme les technologies financières, l'économie verte, les énergies renouvelables (par exemple, les véhicules électriques), les produits pharmaceutiques et le traitement des minéraux stratégiques. L'Afrique devra trouver un équilibre entre les progrès accomplis dans la libéralisation du commerce continental et la protection de ses industries stratégiques naissantes, tout en évitant les écueils rencontrés dans les cas antérieurs où elle a tenté de mener des politiques industrielles. En outre, les États doivent veiller à ce que leurs politiques industrielles contribuent à assurer la convergence des politiques commerciales nationales, au lieu d'annuler les gains produits par l'ouverture commerciale née de l'Accord et d'entraver la réalisation des objectifs de renforcement du commerce qui le sous-tendent.

28. Pour réussir à progresser sur la voie de la diversification et de l'industrialisation et à tirer pleinement parti des possibilités offertes par l'Accord, les États devront tenir compte des risques liés aux changements climatiques dans leurs politiques industrielles. Plus précisément, les nouvelles politiques industrielles devront intégrer les politiques climatiques, notamment l'utilisation des énergies renouvelables et les stratégies à faible émission de carbone, afin d'amplifier leurs effets positifs et d'atténuer leurs conséquences négatives. Le continent subit déjà les effets des changements climatiques, les dommages causés par ceux-ci coûtant aux pays africains, en moyenne, entre 2 et 5 % de leur produit intérieur brut par an¹⁷. En intégrant les politiques climatiques et commerciales, les gouvernements africains pourraient encourager le commerce des produits liés aux énergies renouvelables, tels que les panneaux solaires, les éoliennes et les technologies de stockage par batterie. La mise en œuvre de l'Accord peut donc stimuler la croissance du marché africain des énergies renouvelables. De même, la mise en place de réformes respectueuses du climat et de mesures d'incitation en faveur des industries vertes est essentielle pour

¹⁷ Organisation météorologique mondiale, *État du climat en Afrique 2023* (Genève, 2024).

faire en sorte que la croissance induite par l'Accord soit durable et résiliente face aux changements climatiques.

29. L'Afrique devra investir dans le capital humain et doter sa main-d'œuvre des compétences nécessaires pour l'avenir, afin de faire de l'Accord un succès. À cette ère de la quatrième révolution industrielle, les avantages comparatifs des pays et des régions évoluent, offrant de nouvelles possibilités au continent. En outre, comme l'automatisation et la robotisation sont susceptibles d'entraver la création d'emplois dans l'industrie manufacturière, une main-d'œuvre qualifiée deviendra encore plus nécessaire. Bien que l'Accord bénéficie d'un large soutien politique dans l'ensemble, il se heurte à la résistance de certains États et groupes qui ne comprennent pas suffisamment ses avantages et font preuve d'une méfiance procédant du colonialisme historique. Par conséquent, il est nécessaire de mener des activités d'éducation continue et des campagnes de sensibilisation du public à l'Accord pour contrer les perceptions négatives et accélérer la mise en œuvre de celui-ci. Pour rétablir la confiance, les dirigeants africains doivent déployer des efforts concertés et assidus pour mettre en place des initiatives de collaboration et partager les avantages économiques.

30. L'Accord peut également contribuer à remédier à la pénurie et à l'inadéquation des compétences dont souffre le continent. À l'heure actuelle, les entreprises africaines soulignent que l'insuffisance de la main-d'œuvre qualifiée constitue une des entraves majeures à leurs activités. Partant de niveaux relativement bas d'alphabétisme et d'autres compétences de base, l'Afrique est déjà à la traîne par rapport à d'autres régions en ce qui concerne le développement du capital humain et des compétences numériques, de sorte que la réduction du déficit de compétences sur le continent est une tâche gigantesque. Grâce à la libre circulation, notamment celle de la main-d'œuvre, l'Accord peut contribuer à créer des emplois, à améliorer le niveau de vie et à faciliter la mobilisation des ressources humaines et matérielles du continent pour parvenir à l'autosuffisance et au développement. Les États africains doivent mettre en place des structures de formation théorique et pratique et veiller à ce que leurs politiques et leurs infrastructures matérielles et immatérielles permettent de remédier aux pénuries et aux inadéquations de compétences, tout en développant les secteurs économiques correspondants.

31. La bonne exécution de l'Accord nécessitera des financements et des investissements importants dans des domaines cruciaux. Le développement des infrastructures, notamment les infrastructures de transport et de télécommunications, sera financé par les budgets nationaux, les partenariats public-privé et les institutions de financement du développement. Une extension considérable est toutefois nécessaire pour combler le vaste déficit de financement des infrastructures. Les fonds provenant des institutions de financement du développement et des réformes fiscales pourraient être utilisés pour compenser les pertes de recettes transitoires de l'État dues à l'harmonisation des politiques commerciales et à la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires. La transformation numérique nécessite des investissements dans les infrastructures des TIC qui seraient réalisés avec le concours des entreprises de télécommunications, des banques de développement et des organisations internationales. Les investissements du secteur privé seront absolument nécessaires pour développer l'industrialisation et la transition numérique, tandis que les obligations vertes, les fonds climatiques et d'autres formes de financement vert soutiendront les initiatives de commerce durable.

32. La réussite de l'Accord nécessitera donc des efforts de la part de toutes les parties prenantes, en particulier les entreprises privées, dont les institutions financières. Ces entreprises privées ont une grande capacité d'innovation, les grandes entreprises tout comme les petites et moyennes entreprises jouant un rôle central dans la bonne intégration des différents pays dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. On n'insistera jamais assez sur le rôle des associations et des fédérations professionnelles dans la promotion d'environnements économiques favorables et de politiques propices au commerce. Les organisations de la société civile peuvent également jouer un rôle majeur en défendant des objectifs sociaux plus larges, tels

que la réduction des inégalités et des dégâts causés à l'environnement. Les institutions financières, quant à elles, peuvent fournir des financements commerciaux, des prêts-projets à plus long terme et des solutions de gestion des risques pour soutenir le commerce intra-africain.

V. Questions à débattre

33. Les questions importantes ci-après peuvent faire l'objet de débats :

a) Quels cadres institutionnels les États africains doivent-ils concevoir pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord en vue de soutenir le commerce intrarégional et de promouvoir une industrialisation et une diversification intelligentes ?

b) Dans les politiques de mise en œuvre qui ont déjà été élaborées, quels sont les principaux problèmes et les principales voies stratégiques prioritaires déjà recensés qui doivent être pris en compte pour que les États parties puissent profiter pleinement de l'Accord ?

c) Quel rôle l'Accord peut-il jouer dans le règlement des problèmes sociaux cruciaux tels que la sécurité alimentaire ?

d) Quelles seront les mesures complémentaires requises au niveau national pour tirer pleinement parti des possibilités offertes par la mise en œuvre de l'Accord pour lutter contre l'insécurité alimentaire et stimuler le commerce intra-africain des denrées alimentaires ?

e) Quelle forme devrait prendre la politique industrielle pour favoriser la bonne exécution de l'Accord face aux problèmes posés par les changements climatiques, la transformation énergétique et la quatrième révolution industrielle ?

f) Quel rôle le secteur privé doit-il jouer dans la mise en œuvre de l'Accord et comment celui-ci peut-il être efficacement complété et renforcé par de nouvelles politiques industrielles ?

g) Dans quel type de capital humain et de compétences les États africains doivent-ils investir pour doter leur main-d'œuvre des compétences de l'avenir sans que les technologies émergentes n'entraient la création d'emplois ?

h) Dans quelle mesure l'économie politique dans laquelle s'exécute l'Accord empêche-t-elle de mieux mettre en œuvre celui-ci et comment pourrait-on remédier à ces effets ?

i) Compte tenu des enseignements tirés de l'Initiative de commerce guidé, quelles sont les conséquences attendues que la mise en œuvre intégrale de l'Accord pourrait entraîner en matière économique, sociale et climatique en Afrique ?

j) Étant donné que de nombreux jeunes Africains sont au chômage ou font partie des travailleurs pauvres et que de nombreuses femmes africaines sont employées dans le secteur informel, quelles sont les mesures concrètes qui peuvent être prises dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour soutenir les entreprises dirigées par des femmes et les initiatives relatives à l'emploi des jeunes ?

k) Étant donné que, dans une large mesure, l'Accord ne peut être couronné de succès que s'il est mis en œuvre de façon inclusive et généralisée, comment les campagnes de sensibilisation du public qui mettent l'accent sur les possibilités et les avantages offerts par l'intégration régionale et le libre-échange devraient-elles être menées pour garantir une large adhésion du public à l'Accord dans tous les États parties ?

l) Quels sont les stratégies, les mécanismes de coercition et les structures de gouvernance qui peuvent être utilisés pour garantir la transparence et la

responsabilité dans la mise en œuvre de l'Accord et pérenniser l'engagement politique en faveur de l'intégration ?

m) Compte tenu du rôle crucial joué par la transformation numérique, la quatrième révolution industrielle, l'intelligence artificielle, la transition énergétique et la décarbonisation, ainsi que les tensions géopolitiques, dans la trajectoire actuelle du développement dans le monde, comment l'Accord peut-il favoriser le développement durable en Afrique et quelles sont les initiatives spécifiques qu'il convient d'ériger en priorités en matière de résilience face aux changements climatiques, de technologies vertes et d'énergies renouvelables ?

n) Quels sont les mécanismes de suivi et d'évaluation qu'il convient de mettre en place pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord et comment les membres de la CEA peuvent-ils veiller à ce que chacun réponde de ses actes et mesurer la réussite ?

o) Compte tenu du mécanisme spécialisé de communication de l'information, de suivi et d'élimination des obstacles non tarifaires en ligne qui a été mis en place récemment, quelles sont les mesures spécifiques que les États parties peuvent prendre, individuellement et collectivement, pour garantir l'élimination effective de ces obstacles ?
